



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
9 août 2006  
Français  
Original : anglais

---

### Déclaration du Président du Conseil de sécurité

À la 5509<sup>e</sup> séance du Conseil de sécurité, tenue le 9 août 2006, à l'occasion de l'examen par le Conseil de la question intitulée « Consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest », le Président du Conseil de sécurité a fait la déclaration suivante au nom du Conseil :

«Le Conseil de sécurité, rappelant ses résolutions pertinentes et les déclarations de son président, souligne qu'il importe de régler la question de la consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest de manière globale et coordonnée. Il considère qu'une telle approche s'impose pour trouver des solutions durables aux conflits en Afrique de l'Ouest et qu'il faut réfléchir aux moyens de promouvoir une paix, une sécurité et un développement durables.

Le Conseil se félicite de voir que la guerre a cédé la place à l'ordre démocratique en Sierra Leone, en Guinée-Bissau et au Libéria, et que des efforts sont actuellement déployés en vue d'appliquer des mesures devant déboucher sur des élections libres et équitables en Côte d'Ivoire. Il note également que la situation sur le plan de la sécurité dans ces pays demeure généralement stable mais précaire.

Le Conseil souligne la nécessité de donner aux institutions nationales les moyens de s'attaquer aux causes profondes des conflits comme facteur essentiel de consolidation de la paix, en particulier dans les domaines de la gouvernance politique et économique ainsi que dans celui de l'état de droit et de la lutte contre l'impunité.

Le Conseil rappelle les mesures qu'il a mises en œuvre à propos de l'exploitation illégale des ressources naturelles dans la région et encourage les États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) à promouvoir la transparence et l'exploitation durable de ces ressources.

Le Conseil souligne le rôle primordial que doit jouer chaque gouvernement en Afrique de l'Ouest pour consolider la paix dans l'intérêt de tous les citoyens et réaffirme combien il importe que tous les dirigeants œuvrent de concert en faveur de la paix et de la sécurité dans la région.

Le Conseil estime que le trafic illicite d'armes légères continue de faire peser une menace sur la paix et la sécurité dans la région. À cet égard, il se félicite de la décision prise par les États membres de la CEDEAO de transformer le moratoire sur l'importation, l'exportation et la fabrication



d'armes légères en convention sur les armes légères, leurs munitions et autres matériels connexes revêtu de force exécutoire. Il demande en outre instamment à tous les États, à l'intérieur comme à l'extérieur de la région, de veiller au respect des embargos sur les armes en Afrique de l'Ouest qu'il a décrétés et aux États membres de la CEDEAO de ratifier la convention dès que possible afin qu'elle entre en vigueur dans les meilleurs délais.

Le Conseil estime que la société civile, y compris les organisations de femmes, a un rôle à jouer s'agissant d'appuyer les initiatives de consolidation de la paix dans la région et que les efforts qu'elle fait à cet égard méritent d'être soutenus selon qu'il conviendra.

Le Conseil insiste sur l'importance capitale du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (DDR) des ex-combattants, en tenant compte des besoins particuliers des enfants soldats et des femmes, et encourage la communauté internationale à œuvrer dans le cadre d'un partenariat étroit avec les pays concernés. Il réaffirme en outre la nécessité de trouver des solutions durables au problème du chômage des jeunes afin d'éviter que ces derniers soient recrutés par des groupes armés illégaux.

Le Conseil voit dans la réforme du secteur de la sécurité un élément essentiel d'une paix et d'une stabilité durables en Afrique de l'Ouest et lance un appel pressant aux donateurs et aux institutions financières internationales afin qu'ils coordonnent leurs efforts pour venir en aide aux États concernés.

Le Conseil insiste sur la nécessité de continuer d'aider les États d'Afrique de l'Ouest à lutter contre les activités transfrontières illicites.

Le Conseil réitère qu'il importe de trouver des solutions efficaces au problème des réfugiés et des personnes déplacées dans la région et demande instamment aux États de la région, en collaboration avec les organisations internationales compétentes et les pays donateurs, de créer les conditions nécessaires à leur retour volontaire et en toute sécurité.

Le Conseil se félicite du rôle positif joué par la communauté internationale et la société civile pour faire face à la situation humanitaire dans nombre de parties de la région et leur demande instamment de mettre à disposition des ressources suffisantes, dans le cadre d'une stratégie d'intervention humanitaire coordonnée, pour améliorer la sécurité des populations d'Afrique de l'Ouest qui ont besoin de cette protection.

Le Conseil insiste sur la nécessité de veiller à mieux coordonner les initiatives des donateurs afin de faire le meilleur usage des ressources disponibles et encourage les donateurs partenaires à verser les contributions annoncées en temps voulu.

Le Conseil insiste en outre sur la nécessité de poursuivre et d'améliorer la coopération entre l'Organisation des Nations Unies, la CEDEAO et l'Union africaine dans les initiatives de consolidation de la paix, selon une approche intégrée et dans le but de maximiser l'utilisation des ressources disponibles. À cet égard, il félicite le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest ainsi que les autres bureaux, missions et organismes des Nations Unies présents dans la région du rôle qu'ils jouent pour faciliter, en étroite coopération avec le secrétariat exécutif de la CEDEAO et ses États membres,

la réalisation des priorités en matière de paix et de sécurité dans la région. Il encourage en outre le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et les missions des Nations Unies dans la région à poursuivre leurs efforts pour coordonner les activités des Nations Unies en vue d'en accroître la cohérence et l'efficacité.

Le Conseil souligne l'importance et le rôle de la Commission de consolidation de la paix pour ce qui est d'aider les pays qui sortent d'un conflit à assurer une paix et une stabilité durables.

Le Conseil insiste sur la dimension régionale de la paix et de la sécurité en Afrique de l'Ouest et prie le Secrétaire général, en consultation avec le secrétariat de la CEDEAO, de lui présenter, d'ici à la fin de l'année, un rapport assorti de recommandations sur la coopération entre les missions des Nations Unies déployées dans la région et sur les questions transfrontières en Afrique de l'Ouest. »

---